

TEMPS FORTS

[Eva Cantele](#), [Timothée Duverger](#), [Olivier Chaïbi](#), [Michel Abhervé](#), [Benjamin Roger](#)

Association RECMA | « RECMA »

2022/3 N° 365 | pages 9 à 19

ISSN 1626-1682

DOI 10.3917/recma.365.0011

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-recma-2022-3-page-9.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association RECMA.

© Association RECMA. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

TEMPS FORTS

Vers une reconnaissance internationale de l'ESS : retour sur la 110^e Conférence Internationale du Travail

L'adoption, vendredi 10 mai 2022, d'une résolution et conclusions sur l'économie sociale et solidaire (ESS) et le travail décent marque une première étape significative vers la reconnaissance internationale de l'ESS. Ce texte, qui n'a pas de valeur normative et encore moins contraignante, va néanmoins ouvrir la voie vers sa promotion et son développement au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et plus généralement du système des Nations Unies, mettant en lumière le potentiel de transformation sociale, économique et environnementale de l'ESS. Après deux semaines de débats au sein de la commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, les mandants de l'OIT ont voté à l'unanimité l'adoption du texte : retour sur cette adoption par la 110^e Conférence Internationale du Travail.

Lundi 30 mai 2022 à 11h30, les débats s'ouvrent au sein de la commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, dans le cadre de la 110^e Conférence Internationale du Travail. Cette commission n'est que l'une des cinq qui mèneront ses travaux et débats pendant les deux semaines de la conférence.

Sous les yeux attentifs des partenaires sociaux, travailleurs d'une part et employeurs de l'autre, disposés frontalement les uns en face des autres et séparés au milieu par un parterre de représentants de délégations nationales des 187 États membres de l'OIT, la présidence de la commission, accompagnée de deux vices-présidents et de conseillers techniques, informe les participants du déroulé des festivités pendant les deux semaines à venir.

Les trois premiers jours seront dédiés à une

phase de débat général en plénière sur les points proposés pour la discussion. Ensuite, s'en suivra une phase consacrée à l'élaboration, par le groupe de rédaction, du projet de document final – appelé conclusions de la commission – ; et enfin, une phase d'examen en plénière des amendements au projet de document final qui sera soumis au vote des mandants une fois le texte finalisé.

Toutes ces étapes seront irriguées par les informations et réflexions contenues dans le rapport IV publié quelques semaines plus tôt par l'OIT sur « Le travail décent et l'économie sociale et solidaire » (*RECMA*, n°364).

Le point brûlant de la définition universelle de l'ESS

Les trois premiers jours de la conférence sont dédiés à l'examen des quatre points de discussions soumis à considération des mandants de l'OIT quelques semaines avant le début de la conférence. Tour à tour, les partenaires sociaux – travailleurs et employeurs – et les États font une série de déclarations sur leurs attentes à l'égard de la définition universelle de l'économie sociale et solidaire, en tenant compte de ses valeurs, de ses principes et de ses formes d'organisation. Les mandants sont ensuite entendus sur les défis et opportunités de l'ESS pour faire progresser le travail décent et le développement durable, le plein emploi, productif et librement choisi, et l'amélioration du niveau de vie pour tous. Sont évoqués le rôle des gouvernements et des partenaires sociaux dans la promotion de l'ESS, et enfin la question des actions et mesures prioritaires que le Bureau devrait prendre pour promouvoir l'ESS pour un avenir du travail centré sur l'être humain.

Sans grande surprise, la question de la définition universelle est un point brûlant qui a révélé des divergences conceptuelles notables, notamment en ce qui concerne le principe de « la limitation ou l'interdiction de la redistribution des excé-

dents» – chez les francophones, ladite «lucrativité limitée» – ou encore l'appartenance des entreprises durables et responsables à la famille de l'ESS.

L'OIT, consciente de la difficulté de ce premier exercice de définition universelle de l'ESS, avait publié avant l'ouverture de ce premier point un *compendium* juridique de l'ESS dont l'ambition était de stimuler un entendement commun et partagé de la définition de l'ESS, avec une analyse des législations ESS adoptées à ce jour, notamment les choix de définition de l'ESS, de valeurs, de principes, de formes d'organisation qui font partie de l'ESS et de dispositions liées aux politiques publiques.

Le principe de la lucrativité limitée est un point qui a peiné à trouver une formulation finale, compte tenu qu'il n'est pas facile de définir ses contours, bien au-delà du binarisme lucratif/non lucratif. Par ailleurs, ce concept oblige à se confronter à la réalité diverse des pratiques des entités de l'ESS. Plusieurs formulations de ce principe ont été proposées : la distribution limitée des excédents par leur réinvestissement, l'interdiction ou limitation de la distribution de bénéfices, ou bien le réinvestissement¹ de la majeure partie des bénéfices² et des excédents pour réaliser des activités dans l'intérêt des membres/utilisateurs (intérêt collectif) ou de la société dans son ensemble (intérêt général)³. Après de nombreux argumentaires déployés en faveur de certaines valeurs, principes ou organisations faisant partie de l'ESS, les mandats se sont accordés sur une définition universelle en ces termes :

«L'économie sociale et solidaire comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative,

d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs.

Les entités de l'économie sociale et solidaire aspirent à la viabilité et à la durabilité dans une optique de long terme, ainsi qu'à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et mènent des activités dans tous les secteurs de l'économie. Elles sont la traduction concrète d'un ensemble de valeurs qui sont indissociables de leur fonctionnement et qui participent du souci des personnes et de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'interdépendance, de l'auto-gestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail décent et de la matérialisation de moyens de subsistance décents. L'économie sociale et solidaire inclut, selon les circonstances nationales, les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide et les autres entités fonctionnant selon ses valeurs et principes.»

Cette définition reflète bien la diversité des entreprises, organisations et entités de l'ESS en affichant une liste, non-limitative, d'un certain nombre de formes juridiques d'entreprises considérées comme faisant traditionnellement partie de l'ESS (les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide). Par ailleurs, l'ouverture de cette liste à d'autres formes juridiques permet d'embrasser les particularités locales, mais également d'accueillir des entités qui se plieraient aux exigences des principes et valeurs de l'ESS.

La définition universelle adoptée par les mandats de l'OIT est en cohérence avec les attentes des réseaux internationaux de l'ESS. Elle reprend les éléments essentiels (même si pas tous) d'autres définitions à portée

⁽¹⁾ Principe consacré par la Charte de la Coalition Internationale de l'ESS : Alliance Coopérative Internationale, Global Social Economy Forum, Association internationale de la Mutualité, l'ICMIF, ESS Forum International.

⁽²⁾ Première proposition formulée par le BIT.

⁽³⁾ Plan d'Action Européen de l'Économie Sociale (PAES), 2021.

supra-nationale précédemment élaborées⁴. En ce qui concerne les principes – ici au nombre de quatre –, il est regrettable que le principe de «la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfiques, ainsi que des actifs» n'ait pas été consacré comme un principe en soit, puisqu'il est, dans la formulation retenue, dépendant du principe de la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital. De même, en ce qui concerne les valeurs, la solidarité, bien qu'inhérente à l'ESS, n'a pas trouvé sa place dans les négociations.

Et après l'adoption de la résolution et des conclusions sur l'ESS et le travail décent ?

En plus de la définition universelle, qui a été la clé de voûte des débats et qui sans nul doute deviendra une référence dans le système onusien et pour les États souhaitant se doter d'un cadre légal favorable à l'ESS, d'autres conclusions importantes figurent dans le texte. Pour n'en citer que quelques-unes :

- La reconnaissance de l'ESS dans le rôle qu'elle joue pour le développement durable, la justice sociale, le travail décent, et l'amélioration des conditions de vie (Partie III) ;
- La consultation des organisations représentatives de l'ESS dans les activités de l'OIT (paragraphe 16) et de ses mandants (paragraphe 12, 13) ;
- La nécessité de mettre en œuvre des politiques nationales qui incluent l'ESS (paragraphe 9) ;
- Le développement de statistiques et données sur l'ESS, avec notamment la proposition de créer un Observatoire international de l'ESS (paragraphe 16-c).

Toutes ces dispositions seront exposées devant le Conseil d'administration du Bureau International du Travail (BIT) lors de sa 346^e session qui aura lieu en novembre 2022. Celui-ci prendra en considération les conclusions et fournira des orientations au Bureau International du Travail pour leur donner effet. Une stratégie et un plan d'action sur le travail décent et l'ESS sera alors

préparé, qui feront l'objet de propositions de programme et de budget, et de la mobilisation des ressources extrabudgétaires. Ces conclusions vont aussi être portées à l'attention des organisations internationales et régionales. Les retombées de cette adoption ne sont pas encore visibles, mais de nombreux indices nous poussent à croire que l'ESS et le travail décent va peu à peu s'imposer dans l'agenda de travail des mandants tripartites de l'OIT, et plus généralement du système des Nations Unies, et sûrement dans les pays où l'organisation a un bureau national/régional.

Le processus d'adoption de cette résolution et conclusions sur l'ESS et le travail décent a aussi consolidé les bases d'un mouvement global de l'ESS, identifié comme une des solutions qui peut faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. De nombreux États agitent le drapeau de l'ESS et l'ont démontré dans cette arène. La coordination de l'Union européenne, sous la houlette de la présidence française du Conseil de l'Europe et de son représentant Arnaud Boulanger, a très bien porté le plaidoyer international de l'ESS, affichant une synchronisation parfaite avec les 27 États membres. D'autres États ont fait valoir leur voie : la Barbade, représenté par son ministre du Travail, des relations de partenariat social et du troisième secteur, qui a souvent tenu les rênes du groupe pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (Grulac), mais aussi le Canada, le Kenya, le Cameroun, le Sénégal, la Colombie, l'Argentine, le Bangladesh et les Philippines ont été très actifs pendant la conférence.

La journée du 10 juin dernier a été d'autant plus importante qu'elle coïncide avec l'adoption par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) de Recommandations sur l'ESS et l'innovation sociale. Elles ont été approuvées par le Conseil des ministres de l'OCDE, présidé par l'Italie, avec vice-présidence mexicaine. Ce «double» OIT et OCDE est très important

(4) Organisation Internationale du Travail (OIT) sur «L'Économie Sociale : la réponse de l'Afrique à la crise mondiale» organisée à Johannesburg en 2009 et 2014; Plan d'action Européen pour l'Économie Sociale publié par la Commission européenne le 16 décembre 2021.

pour la reconnaissance internationale de l'ESS et permet de conforter le ressenti d'un *momentum* de l'ESS à l'échelle internationale, qui pourrait se couronner dans quelques mois par l'adoption d'un projet de résolution sur l'économie sociale et solidaire par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

EVA CANTELE

ESSI SSE forum international

RIUESS : trois jours pour projeter l'ESS dans les transitions

La 21^e édition des rencontres du Réseau inter-universitaire de l'ESS (RIUESS) s'est déroulée à Bordeaux du 1^{er} au 3 juin 2022, après deux années suspendues par la pandémie. Un retour attendu qui a mobilisé environ 500 participants, chercheurs, étudiants, professionnels, bénévoles et élus autour du thème : « L'ESS, actrice des transitions ? » Au total, ce sont trois plénières et 39 ateliers qui ont réuni près de 200 intervenants avec l'intention de capitaliser, croiser et valoriser les recherches sur l'ESS en lien étroit avec les acteurs.

Organisées par la Chaire TerrESS de Sciences Po Bordeaux, ces journées ont révélé l'intérêt croissant en faveur de l'ESS, débutant le jour où un décret d'attribution confiait l'économie sociale, solidaire et responsable au ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Elles ont fédéré de nombreux soutiens venant des mondes académique, socio-économique et institutionnel, tous intéressés par les transitions de nos sociétés à l'ère post-Covid.

Ces rencontres ont aussi témoigné du dynamisme local sur le sujet, en accueillant au préalable le « printemps des dirigeants de l'ESS », une formation inédite organisée par la Ville de Bordeaux en partenariat avec la CRESS, l'UDES, France active et le Crédit Coopératif. Le Maire de Bordeaux, Pierre Hurmic, a même accueilli les participants des rencontres à l'Hôtel de Ville, revenant sur l'installation à Bordeaux du

siège du Global Social Economy Forum (GSEF), une association créée il y a près de dix ans par Séoul et rassemblant aujourd'hui 83 gouvernements locaux et réseaux de la société civile engagés pour l'ESS. Le transfert a été rendu possible par une alliance unique en France autour de l'ESS entre quatre niveaux de collectivités : Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Département de la Gironde et Région Nouvelle-Aquitaine.

C'est donc à Bordeaux, nouvelle « capitale mondiale de l'ESS », comme se sont plu à le rappeler les locaux de l'étape, que le rapport de l'ESS aux transitions a pu être approfondi. Conçues lors du premier confinement dû à la crise de la Covid-19, ces journées ont d'emblée visé à ouvrir le débat sur le « monde d'après », renouvelant le problème du changement systémique et des transitions qu'il suppose dans tous les domaines. Après une brillante introduction de Robert Lafore, professeur émérite de droit public et directeur honoraire de Sciences Po Bordeaux, qui a insisté sur les transformations du rapport individu/collectif et les recompositions du modèle institutionnel, le président d'ESS France Jérôme Saddier a donné le ton en appelant les chercheurs à faire de l'ESS « *la norme souhaitable de l'économie de demain* ». Dans une perspective exploratoire, les journées ont proposé d'articuler la réflexion autour de deux questions : comment l'ESS peut-elle contribuer aux transitions à toutes les échelles ? Et par quelles mutations est-elle elle-même hantée en cette période où elle est traversée par des tensions parfois vives ? Il est bien sûr impossible de rendre compte de l'ensemble des travaux qui ont été présentés. Des publications viendront les diffuser plus tard. Mais un arrêt rapide sur le programme permet de constater le foisonnement des sujets abordés : villes low-tech, tiers-lieux, coopératives de jeunes, monnaies locales, transitions alimentaires, communs, pratiques coopératives, économie de la fonctionnalité, plateformes coopératives, etc.

Les questions internationales ont aussi été traitées, comme le montre un atelier sur la recomposition de l'ESS en Afrique de l'Ouest et au Maghreb, ou encore la présence de cher-

cheurs italiens, belges ou brésiliens. Mais, comme souvent dans l'ESS, c'est l'échelle locale qui a été la plus mise en exergue à travers les dynamiques locales de transition écologique, les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou les Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Il convient de relever en particulier un atelier autour de la notion émergente de « responsabilité territoriale des entreprises » qui fera l'objet d'un premier ouvrage collectif publié en fin d'année sous la coordination de l'économiste Maryline Filippi.

Alors qu'on reproche parfois leur engagement aux chercheurs de l'ESS, ceux-ci ne manquent pas en réaction de critiquer l'illusion de la « neutralité axiologique », les sujets qui fâchent n'ont pas été évités. Des communications plus critiques ont ainsi pu revenir sur les apories du travail associatif ou la transformation des rapports aux politiques publiques, pouvant conduire à des phénomènes d'instrumentalisation et d'isomorphisme. Les controverses entre les différentes sensibilités de l'ESS – économie sociale, économie solidaire, entrepreneuriat social, sociologie critique, etc. – ont émaillé ces journées.

Au niveau épistémologique, les apports de la recherche-action à l'accompagnement des transitions ont aussi été explorés dans trois ateliers. Le problème de la construction des connaissances, de la place et de la posture des chercheurs a pleinement été soulevé, comme l'atteste la profusion de notions ayant suscité des débats nourris : « méta recherche-action », « chercheur intervenant », « recherche participative », « R&D sociale », etc. D'autres ont pu s'intéresser à la question, devenue aussi incontournable qu'insaisissable, de l'évaluation de l'impact ou de l'utilité sociale. Un temps inter-chaires, prenant appui sur l'exemple de la Chaire ESS de l'Université Lumière Lyon 2, a enfin démontré la vitalité des chaires, qui sont apparues comme des outils clés pour mettre en dialogue la science et la société.

Cette effervescence intellectuelle a été rythmée de temps conviviaux, dont une soirée mémorable dans un tiers-lieu emblématique de l'his-

toire industrielle du quartier nord de Bordeaux, Le Garage Moderne, lieu de solidarité, de création artistique, artisanale, culturelle et d'éducation populaire. Elle a aussi donné toute sa place à la jeunesse. Les doctorales, relancées pour l'occasion, ont réuni une quinzaine de doctorants à l'initiative de deux jeunes chercheuses bordelaises, Marion Pouzoulet et Clémence Favrau. Les étudiants de Master ont préparé des posters consacrés au thème des journées, qui ont été exposés à l'Hôtel de Ville de Bordeaux. Un réseau des coopératives étudiantes, représenté localement par la Scic Acc'ESS créée il y a moins d'un an, s'est enfin constitué pour accélérer les transitions universitaires.

Ces rencontres ont ainsi permis de projeter l'ESS, de la saisir dans ses dynamiques, ses tensions et ses expérimentations. Alors que se tenait en parallèle la 110^e session de la Conférence internationale du Travail consacrée au travail décent et à l'ESS, à laquelle a fait écho la plénière de clôture organisée par ESS Forum International, cette 21^e édition du RIUESS a montré que si les aspirations au changement social n'ont rien perdu de leur force, elles bénéficient désormais d'une fenêtre d'opportunité nouvelle ouverte par la crise.

TIMOTHÉE DUVERGER

Maitre de conférences associé, directeur de la Chaire TerrESS Sciences Po Bordeaux

Séminaire sur l'histoire de l'ESS au Cédias-Musée social

Dans la continuité du colloque international sur l'histoire de l'ESS qui s'est tenu en 2020, les historiens Olivier Chaïbi, Timothée Duverger et Patricia Toucas-Truyen ont organisé avec le Cédias-Musée social un séminaire visant à faire un état des lieux de la recherche et de l'histoire de l'économie sociale en Europe. Cette présentation rend compte des trois premières séances sur la Belgique, le Canada et la Grande-Bretagne. La première séance s'est tenue le 14 octobre 2021, avec la présentation de l'ESS en Belgique par Luc Peiren, chercheur à l'AMSAB (Gand). Après avoir rappelé la dureté des conditions ouvrières

au XIX^e siècle, celui-ci a évoqué l'émergence des mutuelles et des coopératives de consommation, entre paternalisme social-chrétien et mouvements révolutionnaires.

L'économie sociale belge se caractérise au tournant du XX^e siècle par l'important mouvement du Vooruit à Gand autour de ses coopératives et de sa Maison du Peuple étroitement liées au parti socialiste belge. L'histoire de cette période est particulièrement documentée par la monumentale histoire de Louis Bertrand, cofondateur du parti ouvrier et de la Maison du Peuple, avec César de Paepe, coopérateur de la première Association Internationale des Travailleurs, et le parlementaire socialiste gantois Édouard Anseele. Administrateur de mutuelles, membre de l'ACI et de la Banque du Travail, Louis Bertrand est davantage un propagandiste ou vulgarisateur qu'un théoricien et un historien. D'autres militants écrivent également sur le mouvement dans le but de le mettre en valeur. Cette époque constitue néanmoins l'âge d'or du coopérativisme belge. Les coopératives de consommation, qu'elles soient de tendance communiste ou chrétienne, jouent un rôle dans la modernisation de la consommation en Belgique avant de connaître une crise à partir des années 1970.

Il faut attendre l'après-guerre pour trouver une écriture moins militante et plus distanciée sur le mouvement, qui est alors en déclin. Le premier intérêt académique pour le mouvement coopératif se manifeste lors du centenaire de l'AIT en 1964. La vision unanime et homogène de la classe ouvrière s'efface avec l'évocation d'une aristocratie ouvrière en lien avec la petite bourgeoisie. Les travaux des années 1980 témoignent d'un grand intérêt pour les maisons du peuple et leurs liens avec les coopératives. En 1991, la revue belge d'histoire contemporaine publie un double numéro sur les coopératives, avec une historiographie globale du mouvement. Depuis cette date, les recherches se poursuivent avec quelques différences entre les Flandres et la Wallonie.

La seconde séance s'est tenue le 9 décembre. L'exposé de Martin Petitclerc, professeur à l'UQAM

(Université du Québec à Montréal) et directeur du Centre d'histoire des régulations sociales, s'est appuyé sur les quatre grandes configurations qu'il a identifiées avec Benoît Lévesque dans leurs travaux d'une histoire longue de l'économie sociale. Ces configurations sont liées à la difficulté de dégager des logiques propres à l'économie sociale en raison de la diversité de ses mouvements et organismes, qui sont néanmoins en lien avec les évolutions économiques et sociales du pays.

La première configuration de l'économie sociale est celle relative à la transition vers le capitalisme (1840-1880). Il s'agit de l'époque des réformes agraires, avec le développement du droit privé qui consacre le passage du système ancien et colonial au régime « moderne ». Beaucoup de paysans se retrouvent alors sans terre et dans la nécessité de trouver un salaire. Dans ce contexte propice au paupérisme se mettent en place plusieurs initiatives privées de notables en faveur des populations en difficulté. Ces sociétés contribuent à l'essor des coopératives laitières. Le mouvement s'accompagne du développement d'associations coloniales au détriment des peuples autochtones. L'époque est également marquée par la création des premières mutuelles d'incendies, des cercles agricoles, de société de secours mutuels, d'associations culturelles et d'éducation. À cette période, Étienne Parent développe, en lien avec le catholicisme social et paternaliste de Le Play, une première réflexion sur l'économie sociale au Québec. Une vision plus socialiste émerge avec Médéric Lanctôt, qui prône la liberté, l'égalité et la fraternité par l'association du travail et du capital.

La seconde configuration est celle de l'économie sociale et du capitalisme industriel (1880-1940). L'unification des marchés au niveau national contribue à une unification de l'économie sociale à travers la création de fédérations. C'est durant cette période qu'Alphonse Desjardins crée les réseaux de caisses d'épargne avec le soutien des associations catholiques pour faire face au manque de numéraire dans le monde du travail. Jules Helbronner publie le premier rapport sur l'économie sociale en 1890. En 1904,

le programme du parti ouvrier de Montréal appelle à «*améliorer le système d'économie politique actuel par une politique d'économie sociale et coopérative conforme à l'intérêt général et au bien de tout le pays*». Mais dans les années 1930, des tendances nationalistes et conservatrices traversent le mouvement de l'économie sociale. La troisième configuration est celle de l'économie sociale et du capitalisme fordiste (1940-1970). La période est marquée par la mise en place d'une législation sociale fédérale sur l'assurance chômage (1940), les allocations familiales (1944) et la sécurité vieillesse (1951). La législation canadienne influence l'économie sociale au Québec dans les années 1960. Les coopératives financières, les mutuelles et les coopératives agroalimentaires, en plein essor, entraînent les autres secteurs coopératifs. Dans le domaine de la santé, les coopératives sont néanmoins en tension entre les partisans d'une intégration étatiste et la tendance autogestionnaire, ce qui contribue à la fragilité du mouvement à partir des années 1970.

La quatrième configuration est celle de l'économie sociale et du défi d'une sortie de crise depuis les années 1970. Si la critique du capitalisme de l'époque est favorable à l'économie sociale, le mouvement syndical se montre sur la défensive face aux tendances autogestionnaires. État et syndicats se retrouvent dans la mise en œuvre d'un fonds de solidarité des travailleurs et travailleuses. En revanche, on observe une présence accrue des femmes et des minorités dans les instances de l'économie sociale. Les services à la population se développent (garderies, associations d'éducation populaire ou de défense des droits), les faillites de grandes coopératives se multiplient.

L'ES bénéficie d'une nouvelle reconnaissance dans les années 1990 à travers le mouvement altermondialiste. Un chantier de l'économie sociale est lancé en 1999 pour former un «*modèle de développement basé sur des valeurs de solidarité, d'équité et de transparence*». Une loi-cadre sur l'économie sociale est adoptée en 2013 et le premier portrait statistique est publié en 2019. Cette institutionnalisation

représente néanmoins un danger pour l'autonomie propre à l'économie sociale. M. Petitclerc a conclu en soulignant le désintérêt des historiens pour l'économie sociale. Il estime que la fragilité des expériences de l'économie sociale contribue à ce regard négatif et partiel sur le secteur et aux travaux trop centrés sur ses spécificités institutionnelles.

La séance du 3 février 2022 consacrée au Royaume-Uni a été animée par Anthony Webster, professeur à l'université de Northumbria, et François Deblangy, doctorant à l'Université de Rouen.

L'économie sociale britannique est actuellement marquée par le déclin des coopératives et un engouement pour les entreprises sociales, dont le nombre est passé de 68 000 à 471 000 entre 2012 et 2017. Pour expliquer cette tendance, Anthony Webster est revenu sur les origines de l'économie sociale britannique. Si les activités caritatives s'inscrivent dans une longue tradition, l'industrialisation et l'urbanisation au XIX^e siècle ont fait apparaître des problèmes nécessitant de nouvelles solutions comme celles du «*self collective help*» et des «*hull anti-mill and friendly societies*». Mais la référence incontournable en termes de coopération reste la coopérative des pionniers de Rochdale (1844) qui a servi de modèle au mouvement des coopératives de consommation. On dénombrait 11 millions de membres à leur apogée dans les années 1950. Depuis, le mouvement n'a cessé de décliner, tant par le nombre que dans les consciences.

Webster propose plusieurs facteurs d'explication à cette tendance. Tout d'abord, il pointe l'hégémonie constante de la coopération de consommation, qui a rendu le secteur dépendant de productions qui ne sont pas nécessairement liées à l'économie sociale. Il souligne ensuite les difficultés politiques entre l'économie sociale et les partis politiques, que ce soit avec les conservateurs ou les travaillistes. L'émergence à partir de Tony Blair de la «*social enterprise*» témoigne de l'image négative associée à la coopérative ou à la mutuelle, et de la volonté de promouvoir une notion jugée plus neutre politiquement. À cela s'ajoutent les faillites exacerbées par la

crise financière de 2013.

Concernant l'historiographie sur la coopération britannique, François Deblangy a présenté la figure incontournable de George J. Holyoake (1817-1906), militant coopératif lui-même et auteur de la magistrale *History of Co-operation* entre 1875 et 1879. Comme dans la plupart des espaces étudiés, les premières histoires de la coopération en Grande-Bretagne sont l'œuvre d'acteurs ou de militants comme Beatrice Potter (Webb) (1858-1943), connue pour son engagement socialiste avec son mari Sidney Webb. Ils se placent dans la succession d'un mouvement entamé par les chartistes et les Rochdaliens, dans lequel se sont unis des sécularistes comme Holyoake ou des socialistes chrétiens comme Edward V. Neale.

Après avoir prospéré entre les deux guerres, le mouvement est divisé après la Seconde Guerre mondiale sur la question du socialisme. Les travaux d'Arnold Bonner proposent un lien entre la planification économique et le mouvement coopératif, et ceux de Jack Bailey portent sur les liens entre le mouvement coopératif et le «socialisme moderne». Le mouvement coopératif dans le monde britannique offre alors déjà une histoire séculaire investie par George D. H. Cole (1889-1959).

Dans les années 1970, on assiste à un renouveau coopératif et un engouement académique. La fondation d'une Open University en 1969 et du Co-operative Research Unit en 1978 témoignent de ce dynamisme visible dans des revues comme *EID Economic & Industrial Democracy*. L'historien Ken Coates (1930-2010) inscrit l'histoire coopérative dans une notion plus large de «démocratie industrielle».

À ce stade, l'étude comparative des trois pays fait ressortir de nombreuses convergences dans l'historiographie de l'économie sociale : une histoire écrite par ses militantes et militants dès la fin du XIX^e siècle et qui s'institutionnalise à partir du milieu du XX^e siècle. Après un nouvel engouement dans les années 1970-1980 en lien avec les aspirations à un nouveau socialisme démocratique, le mouvement s'essouffle au tournant du siècle, même si quelques réseaux

spécialisés se développent. Sur le plan historique, les mouvements de l'économie sociale s'incarnent surtout dans la coopération, surtout celle de consommation, dont le dynamisme contraste avec la faiblesse de la production. Dans les trois espaces étudiés, la coopération de consommation s'étend de la fin du XIX^e aux années 1950-60, avant de connaître un essoufflement et des crises. Les divergences entre les espaces apparaissent en fonction des traditions étatistes des pays qui, selon leurs institutions et le plurilinguisme, facilitent plus ou moins la constitution de fédérations nationales. Le positionnement par rapport à la religion, mais aussi les stratégies des partis socialistes ou des syndicats diffèrent d'un pays à l'autre. De même, le secteur agricole est plus représenté dans l'économie sociale de pays à longue tradition paysanne que dans les pays plus industrialisés comme la Grande-Bretagne. Mais quelles que soient les traditions historiques de l'économie sociale dans l'ensemble des pays, les évolutions historiques sur le long terme restent similaires. La connaissance historique étant un préalable indispensable à la compréhension des mouvements actuels, tous ceux qui s'intéressent à l'économie sociale hors de France pourront visionner ces séances avec profit sur le site du Cedias : <http://www.cedias.org> (portail ESS).

OLIVIER CHAÏBI

Enseignant à l'ESPE-Upec (École supérieure du professorat et de l'éducation-Université Paris-Est Créteil) et chercheur à l'Idhes-Évry (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société). olivier.chaibi@u-pec.fr

Lancement de l'Observatoire de Territoires zéro chômeur de longue durée !

Le 11 mai dernier avait lieu au *campus* Condorcet, à Aubervilliers, une journée d'étude organisée par l'association nationale des «Territoires zéro chômeur de longue durée» (TZCLD). Elle a réuni une quarantaine de chercheurs provenant de disciplines variées, comme la sociologie, l'économie, la gestion ou le droit, pour lancer l'Observatoire de TZCLD. La journée avait pour objectif de

construire une culture commune et de dégager des pistes de recherche.

S'il est une expérimentation nationale qui est évaluée sous toutes les coutures, c'est bien TZCLD. Rien que pour sa première phase initiée en 2016, des rapports ont été publiés par le comité scientifique créé par la loi, l'Igas/IGF et le Fonds d'expérimentation. Suite aux résultats globalement positifs de la première phase, mais devant l'impossibilité d'aborder « *tous les aspects couverts par cette expérimentation complexe* », le Parlement a voté une deuxième phase visant à étendre l'expérimentation au-delà des dix territoires expérimentateurs. On recense aujourd'hui plus de 150 territoires émergents, c'est-à-dire susceptibles de déposer leur candidature.

Le juriste Pierre-Yves Verkindt a donné de la hauteur à la journée dans une introduction magistrale. Il a proposé aux participants une réinterprétation de l'article 5 du Préambule de la Constitution de 1946, souvent cité par les promoteurs de TZCLD : « *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.* » Il a alerté sur une lecture contractualiste qui assimilerait à tort le devoir à l'obligation et considérerait le droit comme une liberté fondamentale. Il s'agit d'un droit-créance qui, à ce titre, doit être concilié avec les autres droits. Le droit à l'expérimentation s'avère tout aussi incertain. La France n'en a pas la culture. Non seulement l'expérimentation se heurte à la version rousseauiste de la loi générale et impersonnelle, mais en plus son échec est appréhendé comme une faute à sanctionner plutôt que comme un enseignement. Pierre-Yves Verkindt a conclu son propos en lançant un appel à la philosophie sociale, soulevant des questions concernant l'invisibilité sociale, la centralité du travail, la coopération, la proximité, la reconnaissance, les capacités ou la méthode de l'expérience. Les échanges ont permis d'en rajouter d'autres comme l'accélération ou l'éthique de l'expérimentation.

La diffusion de l'expérimentation offre de nouveaux terrains de recherches, mais aussi des questions nouvelles. Dans sa revue de littérature, Laurent Gardin, sociologue, a toutefois insisté sur le foisonnement des travaux existant

(rapports, thèses, articles, etc.), allant jusqu'à les comparer avec le champ de recherche né de l'insertion par l'activité économique (IAE) dans les années 1980. Ces recherches ont éclairé de multiples dimensions du projet : le rôle du CDI, l'accès à la santé, l'accompagnement et la formation, l'organisation du travail, la démocratie dans l'entreprise, le contenu de l'emploi, les profils des personnes privées d'emploi, les dynamiques territoriales, les modèles économiques, la philosophie du projet, etc.

L'économiste Florence Jany-Catrice a poursuivi en proposant une réflexion sur le statut du chercheur. Elle a particulièrement alerté sur deux écueils : d'une part, l'adoption d'un point de vue trop « indigène » – à travers notamment le vocabulaire (TZCLD est producteur de nombreuses notions) – pouvant faire obstacle au travail d'objectivation ; d'autre part, l'enfermement dans le couple expérimentation-évaluation dont les mesures d'impact présentent des limites pour saisir un projet complexe aux objectifs pluriels. Sur ces deux points, le public de chercheurs a réagi en soulignant que l'évaluation vise à identifier « ce qui a de la valeur » et qu'elle forme pour cette raison un levier de décloisonnement entre les acteurs, la recherche apportant de façon complémentaire une distance critique.

Trois interventions sont enfin venues problématiser des enjeux clés touchant à l'expérimentation de TZCLD : l'inversion de la logique de l'emploi, le non-recours et la régulation territoriale. Jean-Pascal Higelé a pu présenter les réflexions en sociologie du travail qu'il partage avec Mathieu Béraud. Il a relevé les tensions traversant le projet entre l'objectif productif (réponse aux besoins du territoire) et l'objectif d'emploi (réponse aux envies des personnes). TZCLD propose-t-il un droit à un employeur ou un droit au salaire ? Cela renvoie aux tensions entre les employeurs et les salariés autour de la définition du contenu de l'emploi, mais aussi aux tensions entre les entreprises à but d'emploi (EBE) qui mettent en œuvre les activités, et les comités locaux pour l'emploi (CLE) qui assurent la gouvernance du projet et arbitrent les activités à développer. La logique des politiques de l'em-

ploi prime-t-elle sur le potentiel émancipateur de l'inversion de la logique de l'emploi ?

Antoine Rode, sociologue, a ensuite présenté les travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), indiquant que lui-même participe à un dispositif de « Territoire zéro non-recours » avec le Secours catholique, inspiré de TZCLD. Il a distingué le non-recours comme objet (accès aux droits des bénéficiaires de TZCLD) et le non-recours comme grille d'analyse (la réception du projet TZCLD), cette seconde approche recueillant davantage l'intérêt du public. Il a présenté quatre types d'explication au non-recours : le non-recours par non-connaissance (problème de repérage des publics), le non-recours par non-demande (désintérêt, désaccord ou civisme), le non-recours par non-réception (abandon du projet) et le non-recours par non-proposition (sélection des publics). Cela a permis d'interroger l'adéquation des valeurs du projet aux personnes visées : quelles sont les valeurs auxquelles les personnes se heurtent ou au contraire avec lesquelles elles se retrouvent ?

Hervé Defalvard, économiste, a enfin développé la notion d'économie sociale et solidaire (ESS) en commun. Par les coopérations qu'elle développe pour construire ses projets, l'ESS participe à la régulation territoriale. Dans le cas de TZCLD, cette régulation territoriale est polycentrique. Il y a trois centres de décision : le niveau national, les Comités locaux pour l'emploi et les Entreprises à but d'emploi. À l'échelle locale, le CLE est l'instance de l'autonomie politique, là où l'EBE est celle de l'autonomie des personnes. TZCLD est-il un projet de rupture ? C'est en tout cas le parti pris d'Hervé Defalvard, qui évoque une rupture avec le capitalisme, le principe de concurrence et le principe de subordination.

La journée s'est conclue par la mise en discussion des questions que se posent les acteurs du projet autour de trois axes : le travail et les relations sociales, la gouvernance, et les dynamiques économiques et sociales. Les échanges en ateliers ont été d'une grande richesse, dont il est impossible de rendre compte ici. Mais les restitutions ont insisté sur les questions

de valeurs (valeur du travail, qualité du travail), les dynamiques territoriales, le changement d'échelle et la place de l'évaluation.

Cette première étape de co-construction franchie, l'Observatoire va préciser sa proposition de travail, qu'il partagera avec les chercheurs pour développer des collaborations scientifiques.

TIMOTHÉE DUVERGER

Maître de conférences associé, directeur de la Chaire TerrESS Sciences Po Bordeaux

Échos de Strasbourg : l'Union européenne à l'heure de l'économie sociale

Les 5 et 6 mai 2022 se tenait à Strasbourg, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, le Forum européen de l'économie sociale : « L'économie sociale, le futur de l'Europe ».

Prévues les 16 et 17 février 2022, ces rencontres avaient dû être reportées en raison de la situation sanitaire. Elles se sont donc déroulées à une date marquée par la guerre en Ukraine, avec la présence fortement symbolique d'une délégation de l'Académie d'Économie sociale ukrainienne, mais aussi avec une présence réduite de la puissance invitante, le gouvernement français. En toute fin de parcours, la secrétaire d'État en charge de l'ESS, Olivia Grégoire, a dû se contenter de s'exprimer dans un message vidéo.

Plus de plus de 1000 participants venus de toute l'Europe étaient présents à ces journées. Responsables d'entreprises de l'ESS, acteurs de terrain, élus de collectivités territoriales, représentants des pays membres de l'Union européenne, têtes de réseaux nationaux et européens, experts, chercheurs, ont pu débattre dans le cadre des très nombreux ateliers et des séances plénières. Des échanges informels animés ont également eu lieu dans les vastes espaces du Palais des Congrès et de la Musique, autour des stands des nombreuses organisations et institutions, et de « villages » dédiés aux différents thèmes qui constituaient le fil rouge de la manifes-

tation : la jeunesse, la transition écologique, les coopérations, les territoires et politiques publiques.

Les rencontres ont permis de découvrir, grâce à un éventail de visites, la diversité des acteurs de l'ESS de la métropole strasbourgeoise, mais aussi leur implication économique dans le déroulement de la manifestation. De fait, des entreprises de l'ESS ont réalisé plus de la moitié des prestations nécessaires au déroulement de ces deux jours.

De l'entrepreneuriat social à l'économie sociale

Ces journées ont marqué le passage, dans le vocabulaire dominant au niveau européen, de l'entrepreneuriat social à l'économie sociale. Installé par Michel Barnier, Commissaire européen au marché intérieur et aux services entre 2010 et 2014, le concept, demeuré flou, d'entrepreneuriat social n'a jamais été défini, offrant le champ à des interprétations fort diverses, plus fondées sur les pratiques de chaque pays que sur une conception commune à l'échelle de l'Union et reconnue par tous.

Durant les journées de Strasbourg, ce terme a été fortement marginalisé au profit de celui d'économie sociale, figurant dans le titre des rencontres et que le commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, Nicolas Schmit, a installé.

Il reste pourtant à donner une définition juridique de l'économie sociale permettant d'en délimiter avec une certaine précision les contours, ne serait-ce que pour pouvoir procéder à une quantification rigoureuse et pour développer un cadre stratégique et juridique propice à son développement. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du plan d'action visant à développer l'économie sociale européenne présenté par la Commission européenne le 16 décembre 2021, mais dont les modalités restent encore à préciser.

L'exercice ne sera pas simple, comme l'illustre la situation de la Belgique où la partie francophone a procédé à un décompte précis de l'économie sociale, alors que le concept a régressé dans la partie flamande où il n'a plus été porté par les

acteurs eux-mêmes, ce qui rend pratiquement impossible une analyse cohérente à l'échelle du pays. Alors au niveau des 27 !

De l'économie sociale à l'économie sociale et solidaire

On note, au cours de ces journées, la coexistence des termes économie sociale et économie sociale et solidaire. Ce dernier terme est surtout utilisé par les Français qui s'appuient sur le rapprochement entre l'économie sociale issue des luttes ouvrières de la deuxième moitié du XIX^e siècle et celle de l'économie solidaire, issue des démarches citoyennes dans le champ économique du dernier quart du XX^e siècle, aboutissant à la définition contenue dans l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014. Au moment où l'OIT conduit de son côté un travail de définition de l'ESS incluant l'interdiction (ou la limitation) du partage des bénéficiaires (rappelons ici que la 110^e Conférence internationale du travail s'est tenue du 27 mai au 11 juin 2022 à Genève, avec pour la première fois à l'ordre du jour un point relatif à « L'ESS au service d'un avenir du travail centré sur l'être humain »), et alors que le terme « Économie Sociale et Solidaire » est utilisé de plus en plus fréquemment, en particulier en Afrique, et commence à être reconnu dans les institutions internationales, on peut se demander s'il est bien opportun de s'appuyer au niveau de l'Union européenne sur l'appellation Économie sociale et de ne pas s'associer à la recherche d'une définition internationale.

En tout cas, ces journées ont marqué une étape, dont il faut espérer qu'elle s'inscrive dans la durée et qu'elle aboutira à une clarification juridique nécessaire pour fonder une politique européenne de reconnaissance et de développement de l'ESS dans les pays membres. Dans cette dynamique, la France peut faire valoir son cadre législatif et juridique dédié, la richesse de son écosystème à différentes échelles territoriales (acteurs ESS, politiques publiques, chercheurs) et ses nombreuses expérimentations.

MICHEL ABHERVÉ
RIUESS

BENJAMIN ROGER
ADDES